



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 27 mai 2015

Communiqué de presse

Le canton de Fribourg déploie son Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) le 1^{er} juin prochain

Les Fribourgeois-e-s disposeront depuis le 1^{er} juin prochain d'un SMUR cantonal, qui complètera la chaîne des secours, en collaboration étroite avec les ambulanciers.

La prise en charge d'urgence des personnes malades, accidentées ou en danger se fait via la centrale 144 qui régule et engage les services d'ambulances exploités et financés par les communes sur tout le territoire cantonal, et au besoin et selon les circonstances par la Rega.

A partir du 1^{er} juin, un dispositif de Transferts Interhospitaliers Médicalisés (TIM) mis en œuvre par l'HFR et un SMUR cantonal s'appuyant sur lui compléteront le système de soins d'urgence fribourgeois.

Médicalisation des transferts interhospitaliers

Le dispositif TIM sert à transférer les patients les plus gravement atteints d'un hôpital vers un autre, disposant de plateaux médicotechniques adaptés aux besoins du patient. Ces transferts peuvent se faire entre les sites de l'HFR ou de l'HFR vers un centre universitaire. Ils sont effectués à bord d'une ambulance par une équipe constituée d'un médecin, de deux ambulanciers et, parfois, d'un infirmier spécialisé supplémentaire. Objectif : transférer le plus rapidement possible le patient tout en maintenant le niveau de surveillance et de soins adéquat.

Fonctionnement du SMUR

Concrètement, en fonction d'un appel reçu, la centrale 144, en assurant la coordination des moyens d'intervention, envoie simultanément pour certains cas graves une ambulance et un médecin du SMUR. Ce médecin, qui intervient à bord d'un véhicule conduit par un ambulancier, fait partie d'une équipe de plusieurs médecins d'urgence spécialement formés, disponibles au sein de différents services de l'HFR (urgences, anesthésie, soins intensifs). Les médecins du SMUR et les ambulanciers collaborent étroitement lors de la prise en charge sur le terrain. A noter que les chauffeurs du SMUR sont des ambulanciers provenant du Service d'ambulance de la Sarine (SAS) et du personnel de la centrale 144, selon la décision de l'Association des responsables d'exploitation des services d'ambulances du canton de Fribourg (ARSAF).

L'organisation du SMUR et sa mise en œuvre sont le fruit d'une collaboration étroite entre l'HFR, le 144 et le SAS. Par ailleurs une convention lie aujourd'hui l'HFR et l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) pour la mise en œuvre du TIM/SMUR. Des formations communes ont notamment été organisées. Le dispositif du SMUR permettra en outre une coordination renforcée des différents partenaires de la chaîne des urgences préhospitalières en cas d'accident majeur.

La collaboration avec la Rega reste actuelle, puisque celle-ci intervient au besoin et selon les circonstances dans des lieux difficiles d'accès. De même, dans le district de la Broye, la collaboration avec le canton de Vaud reste effective selon l'accord passé entre les communes de la Broye fribourgeoise et le canton de Vaud.

Le SMUR ne remplace évidemment pas le système ambulancier, mais le complète pour certaines situations particulières, en collaborant avec lui de manière étroite. Pour les urgences graves, le système mis en place améliore la prise en charge préhospitalière en accélérant la médicalisation, permettant ainsi de gagner de précieuses minutes souvent déterminantes pour le pronostic vital du patient.

Contact

HFR, Dr Vincent Ribordy, médecin-chef du service des urgences, T +41 26 426 77 00 (15h00 – 17h00)

ACSMS, Jacques Pollet, directeur général, T +41 26 422 59 00 (16h00 -18h00)